



LEGS • DONATIONS • ASSURANCES-VIE

**ET SI VOTRE MAISON
POUVAIT SAUVER DES VIES ?**



**SOIGNE AUSSI
L'INJUSTICE**

ENTREZ DANS L'HISTOIRE DE MÉDECINS DU MONDE



Je rencontre régulièrement des personnes passionnées et passionnantes qui, après une vie d'engagement, s'interrogent sur la façon de faire perdurer leurs convictions, et ce, aux côtés de Médecins du Monde. Et si, vous aussi, vous envisagiez la possibilité de lier votre histoire et la nôtre pour longtemps, et même bien après votre départ ?

En choisissant de soutenir Médecins du Monde par un legs, une donation ou une assurance-vie, vous entrez dans l'Histoire d'une association qui a prodigué des soins à des millions de personnes à travers le monde et qui continue à agir au quotidien contre le manque d'accès à la santé.

Par ce geste d'une grande générosité, vous continuerez d'agir à travers nous, ici en France et là-bas dans le monde, pour sauver les rescapés de catastrophes et les migrants qui fuient les bombes ; pour tendre la main aux exclus dont la société s'est détournée ; pour offrir à des enfants et femmes enceintes une chance de survivre à la famine ; pour protéger des populations de drames environnementaux...

Par ce geste aussi, vous ferez vivre vos valeurs et transformerez les fruits d'une vie en actions pour un monde plus juste où le droit à la santé sera effectif.

Je vous remercie de réfléchir à cette possibilité, et je vous invite à parcourir cette brochure réalisée à votre attention afin de vous éclairer au mieux sur les différentes formes de transmission de votre patrimoine.

MARIE-ANNE RENAUDOT

Responsable du service Legs, Donations, Assurances-vie

NOTRE HISTOIRE ET NOS VALEURS

Depuis sa naissance en 1980, Médecins du Monde n'a cessé de multiplier ses terrains d'intervention, de perfectionner ses modes d'action et de réaffirmer son militantisme et son indépendance.



1979/1980 L'acte de naissance sur « l'Île de Lumière »

Révoltés par la situation de 2 564 naufragés fuyant le régime vietnamien, les French doctors, dont Bernard Kouchner, s'élancent à leur secours à bord du navire-hôpital « L'Île de Lumière ». Ils créent l'association Médecins du Monde.

1986 La première Mission France

Face à la montée de la pauvreté en France, Médecins du Monde crée à Paris le premier centre d'accès aux soins.

Entre 1991 et 1999 Sur le front des guerres civiles

Médecins du Monde dénonce les camps de détention en Bosnie et porte secours aux victimes du génocide au Rwanda ainsi qu'aux réfugiés en République démocratique du Congo, réaffirmant le droit des populations civiles à être protégées en cas de conflits.

Entre 1998 et 2002 Au secours des plus pauvres en France

Médecins du Monde pose des actes forts comme la création de l'Observatoire de l'accès aux soins, état des lieux de la santé des populations précaires en France, ou encore la multiplication des actions mobiles pour « aller vers » les plus exclus et la défense de la Couverture Maladie Universelle et de l'Aide Médicale d'État.

Entre 2004 et 2015 Sur le terrain des catastrophes

Les équipes de Médecins du Monde répondent dans l'urgence et aident les populations à se reconstruire
Par exemple :

2004 : auprès des sinistrés, dès l'annonce du Tsunami en Asie du Sud-Est.

2005 : intervention en Irak, au Darfour, au Libéria, en Tchétchénie...

2010 et 2015 : premiers soins aux victimes des tremblements de terre en Haïti puis au Népal.

2013 : aide aux rescapés du typhon aux Philippines.

Depuis 2012 La crise syrienne

Médecins du Monde est présent sur tous les fronts pour apporter son aide face à l'aggravation des violences et renforce sa présence en Syrie, dans des conditions extrêmes.

Depuis 2015 La crise migratoire en Europe

Face à une situation sans précédent et aux réponses répressives des gouvernements, Médecins du Monde répond par deux actions prioritaires : l'accès aux soins des migrants, des déplacés internes, des réfugiés et la dénonciation de toute forme de violence à leur encontre.

LES FONDAMENTAUX

Membres, bénévoles, bienfaiteurs...

Parce que toutes celles et ceux qui « font » Médecins du Monde ont la volonté d'un monde où les obstacles à la santé auront été surmontés, et où le droit à la santé sera réel, tous agissent à leur niveau, et portent haut les valeurs et les objectifs de l'association :

Soigner

Guidés par la déontologie médicale, en nous appuyant sur les besoins et la collaboration des communautés, nous voulons donner aux populations un accès réel à la santé, dans toutes ses composantes physiques, mentales et sociales.

Témoigner et plaider

Nous cherchons à révéler l'intolérable pour mieux le dénoncer. Pour cela, nous produisons une expertise spécifique, fruit de nos pratiques de terrain et des témoignages. Nous interpellons les pouvoirs nationaux et internationaux pour faciliter l'accès aux soins et promouvoir le respect des droits humains.

Accompagner les communautés dans leur volonté de changement social

Parce que tout changement durable passe par « le développement du pouvoir d'agir » des populations en situation de vulnérabilité sociale et sanitaire, nous travaillons avec elles afin de leur permettre d'être actrices de leur destin, d'être capables de faire valoir leurs droits et d'élaborer des politiques de santé publique qui répondent à leurs besoins réels.



NOS MISSIONS ICI

Parce qu'en France, il est de plus en plus difficile pour les plus démunis de bénéficier du droit fondamental à être soigné, Médecins du Monde va au-devant de tous ceux qui sont exclus des soins : sans domicile, familles en grande précarité, migrants, retraités pauvres vivant dans les déserts médicaux...



Les centres d'accueil, de soins et d'orientation (CASO)

Dans ses 14 CASO, Médecins du Monde vient en aide aux personnes les plus précaires sur notre territoire. Chaque jour, médecins, dentistes, spécialistes, et assistants sociaux accueillent, soignent, et orientent des centaines d'enfants, femmes et hommes en détresse. Nos équipes leur proposent une prise en charge médicale immédiate et sans conditions et travaillent avec eux à l'ouverture de leurs droits aux dispositifs publics de soins.

EN CHIFFRES

47 programmes en France, 25 sites, 31 958 consultations médicales, paramédicales, dentaires et sociales (chiffres 2024)

Les équipes mobiles

Les 28 missions mobiles de Médecins du Monde mènent des actions « d'aller vers » les personnes ayant de grandes difficultés d'accès aux soins :

- dans les bidonvilles, pour soigner et vacciner notamment les enfants,
- auprès des personnes sans-abri et en situation de mal-logement,
- dans les déserts médicaux, auprès des personnes précaires qui ont renoncé à se soigner.

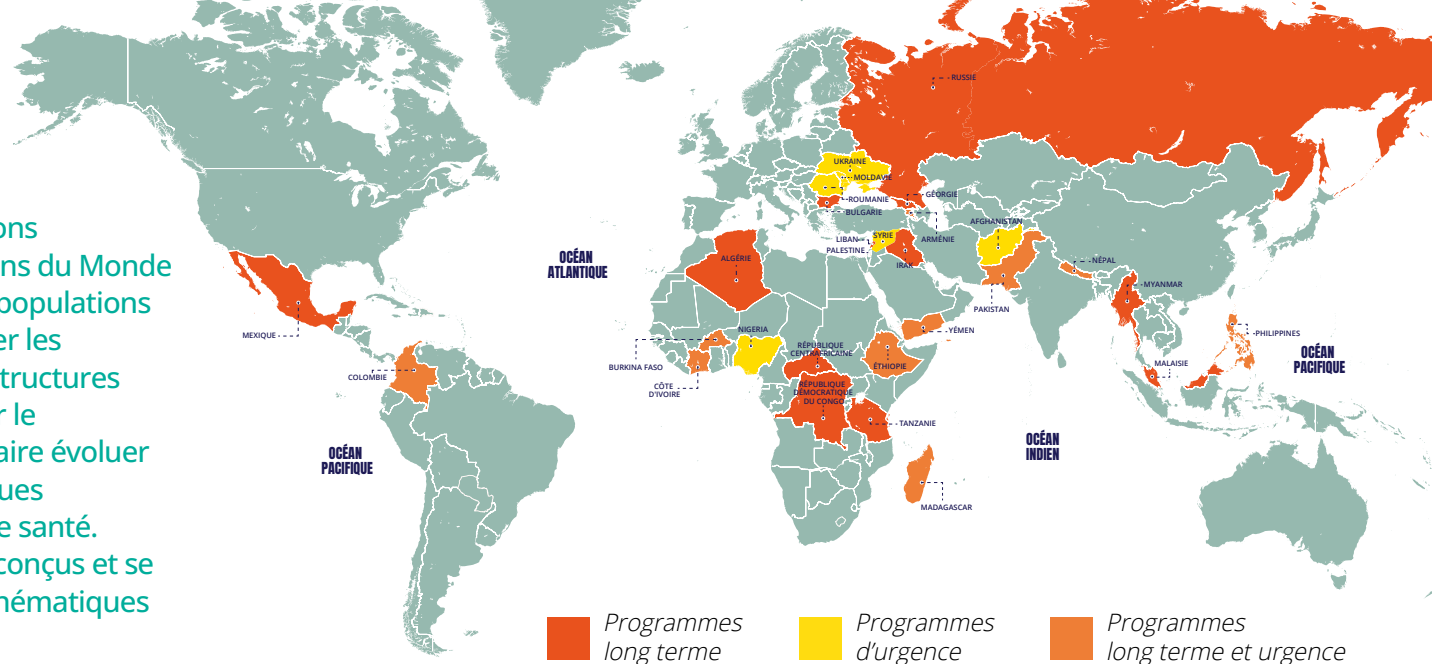


ICI ET LÀ-BAS, Santé et Droits des migrants

Une attention particulière est portée aux migrants, déplacés, réfugiés. Particulièrement vulnérables et exposés à de multiples formes de violence, ces populations sont au cœur de l'action de Médecins du Monde. Nous sommes à leurs côtés tout au long de leur parcours, depuis les régions qu'elles quittent pour fuir les conflits meurtriers, les persécutions ou la misère, dans les camps où elles trouvent refuge, et jusque dans les pays où elles espèrent trouver accueil et protection pour envisager un avenir meilleur.

ET LÀ-BAS

Au travers de ses missions internationales, Médecins du Monde s'attache à secourir les populations en danger, accompagner les victimes, restaurer les structures de santé locales, former le personnel soignant et faire évoluer durablement les politiques publiques en matière de santé. Nos programmes sont conçus et se déploient autour de 5 thématiques prioritaires.



Interventions d'urgence et de crise

Lorsqu'une catastrophe provoque une rupture de l'accès aux soins, nous envoyons en moins de 72 heures des équipes et le matériel sanitaire requis. Nous offrons la réponse la mieux adaptée aux besoins fondamentaux des personnes en danger.

Santé et droits des migrants

◀ Voir ci-contre

Soins en santé sexuelle et reproductive

Parce que l'exercice des droits sexuels et reproductifs permet de prévenir l'entrée dans le cercle vicieux des inégalités et de la pauvreté, Médecins du Monde agit pour :

- le droit des femmes à disposer de leur corps,
- promouvoir la prévention et la contraception,
- prévenir le cancer de l'utérus,
- protéger des violences liées au genre,
- proposer une offre de soins globale, équitable, accessible et de qualité.

Réduction des risques

La stigmatisation et l'exclusion sociale des populations à risques, en particulier les usagers de drogues et les personnes qui se prostituent, multiplient ces risques. Médecins du Monde va vers les personnes et propose une prise en charge pluridisciplinaire afin de :

- prévenir, dépister et lutter contre la transmission de maladies comme le VIH ou l'hépatite C,
- lutter contre la stigmatisation et les violences,
- combattre la marginalité et la précarité.

Effets des environnements nocifs sur la santé

L'environnement est l'un des paramètres générateurs d'inégalités sociales de santé. Notre objectif est de soutenir les capacités d'agir des populations confrontées à un environnement nocif afin d'en réduire l'impact sur leur santé.



EN CHIFFRES
68 programmes, 27 pays,
3 300 000 bénéficiaires
(chiffres 2024)

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Mireille, 79 ans, a souhaité partager avec vous son expérience et comment elle a été accompagnée par notre équipe dans sa démarche de transmission.



« Mon époux et moi avons soutenu Médecins du Monde dès leurs premières heures. Lorsqu'il est décédé il y a 3 ans, n'ayant pas d'enfant, j'ai souhaité m'occuper de ma succession. Je savais qu'il était possible de transmettre notre patrimoine à Médecins du Monde mais j'étais perdue et je n'avais pas les réponses aux questions que je me posais : puisqu'après moi il n'y aura plus personne, que se passera-t-il quand je ne serai plus là, que deviendront mes effets personnels, mes dernières volontés seront-elles respectées ? J'ai contacté l'association et comme j'ai des difficultés à me déplacer, la personne chargée des relations avec les testateurs m'a gentiment proposé de venir à ma rencontre. À mon domicile, elle a pris le temps de m'expliquer tout en détail et a répondu précisément à mes questions. J'ai ressenti une grande bienveillance et trouvé en elle une oreille attentive. J'ai fait les démarches auprès de mon notaire en toute sérénité. Depuis, une relation de confiance s'est installée entre nous. Je peux partir tranquille, le plus tard possible, avec l'assurance que mes souhaits seront respectés et que mon geste sera utile aux personnes les plus fragiles. »

Mireille, 79 ans

ET VOTRE HISTOIRE PERSONNELLE RENCONTRE LA NÔTRE.



VOTRE CONTACT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

N'hésitez pas à nous contacter pour partager votre histoire, vos convictions, vos engagements et vos aspirations, ainsi que vos interrogations concernant votre succession.

Nous serons à votre écoute et nous porterons une attention particulière au respect de la confidentialité de nos échanges, gage de la confiance que vous nous accorderez.

Benoit SAMADET VENYS,
Chargé de la Relation Testateurs

Par téléphone :
07 60 17 08 27

Par mail :
legs@medecinsdumonde.net

Par courrier :
Médecins du Monde
Service Legs
Libre réponse n°86545
93219 La Plaine St Denis Cedex



LE LEGS

Le legs est une disposition figurant dans un testament, par laquelle une personne décide de transmettre pour le temps où elle ne sera plus, tout ou partie de ses biens à une ou plusieurs personnes et/ou associations telles que Médecins du Monde, appelées légataires.

LES TROIS FORMES DE LEGS

Le legs universel permet de léguer l'ensemble de vos biens sans exception à un ou plusieurs légataires universels comme par exemple Médecins du Monde qui recueillera tous les biens que vous laissez.

Le legs à titre universel consiste à léguer une partie de vos biens (la moitié, le quart...) ou une catégorie de vos biens (les biens immobiliers par exemple). Médecins du Monde peut donc recevoir une quote-part de votre succession.

Le legs particulier porte sur un ou plusieurs biens déterminés (une maison, une œuvre d'art, une somme d'argent, par exemple). Médecins du Monde recueille un ou plusieurs biens déterminés ou une somme d'argent.

Ces trois formes de legs peuvent se combiner. À défaut d'héritiers, vous devez instituer un légataire universel pour faciliter le règlement de votre succession.

À NOTER

L'association Médecins du Monde est reconnue d'utilité publique par décret de 24 janvier 1989. Les biens qui lui sont transmis sont donc exonérés de droits de succession et sont affectés dans leur totalité à nos missions.

CE QUE VOUS POUVEZ LÉGUER

Quels types de biens ?

Vous pouvez transmettre à Médecins du Monde des biens immobiliers (appartement, maison, terrain...) ou mobiliers (bijoux, somme d'argent, meubles, œuvres d'art...).

Quelle part de votre patrimoine ?

Cela dépend de votre situation personnelle.

- Si vous avez des héritiers réservataires (vos enfants ou à défaut votre conjoint), la loi prévoit qu'une part de votre succession leur soit réservée : la réserve héréditaire. Vous pouvez léguer librement à Médecins du Monde la part restante : la quotité disponible.
- Si vous n'avez pas d'héritiers réservataires, vous pouvez léguer votre patrimoine dans sa totalité, comme et à qui vous le souhaitez.

RÉSERVE HÉRÉDITAIRE / QUOTITÉ DISPONIBLE

VOS HÉRITIERS	RÉSERVE HÉRÉDITAIRE Ce qui revient à vos héritiers réservataires	QUOTITÉ DISPONIBLE Part de votre patrimoine dont vous disposez librement
1 enfant	1/2	1/2
2 enfants	2/3	1/3
3 enfants ou plus	3/4	1/4
1 conjoint (en l'absence d'enfants*)	1/4	3/4

* En cas de descendants, nous vous conseillons de consulter votre notaire.



NOTRE CONSEIL

Pour vous assurer du bon respect de vos dernières volontés, nous vous conseillons de déposer votre testament chez un notaire. Ce dernier vérifiera qu'il ne contient pas d'erreurs, avant de l'enregistrer au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (cela ne coûte que quelques dizaines d'euros). Lors du règlement d'une succession, les notaires consultent systématiquement ce fichier pour vérifier l'existence d'un testament et trouver les coordonnées de l'office notarial qui en assure la conservation. Nous vous invitons aussi à informer Médecins du Monde de l'existence de votre testament.

N'hésitez pas à nous contacter pour être accompagné dans vos démarches.

MODE D'EMPLOI POUR FAIRE UN LEGS À MÉDECINS DU MONDE

- 1-** Il vous faut rédiger un testament soit chez un notaire, c'est un testament dit authentique, soit en le rédigeant seul, entièrement à la main, il s'agit alors d'un testament olographe.
- 2-** Dater-le et signez-le, et faites-y figurer vos nom et coordonnées ainsi que ceux de votre ou de vos légataires (personnes et organismes bénéficiaires de vos biens comme Médecins du Monde). Les biens légués à titre particulier doivent être précisément décrits.
- 3-** Prévoyez une alternative en cas de refus ou d'incapacité : si l'un de vos légataires décède avant vous, nommez « à défaut » ses descendants ou bien réintégrez sa part de legs dans l'entier actif successoral.
- 4-** Évitez les ratures en cas de testament olographe (rédigé à la main) car cela pourrait entraîner l'annulation du legs.

VOTRE LEGS EN ACTION

Chaque année, les legs consentis par nos généreux testateurs contribuent considérablement à mener nos actions en France et à l'international. En voici des exemples.

EN FRANCE

Un legs de 40 000 € a permis de lutter activement contre les inégalités d'accès aux soins. Ainsi, en 2021, près de 33 800 personnes en situation de précarité et exclues du système de santé ont pu y être :

- accueillies et soignées en bénéficiant d'une consultation adaptée en médecine générale, en santé materno-infantile, en ophtalmologie, en soins infirmiers, en soins psychologiques, ou encore en soins dentaires...
- orientées vers les dispositifs sociaux existants pour faire valoir leurs droits à la santé, au logement, à l'éducation...



EN CHIFFRES

Coût de fonctionnement du Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) de Saint-Denis (93) = 242 000 € / an



« Chef d'escale dans une compagnie aérienne, j'ai beaucoup voyagé à travers le monde. J'en ai gardé en mémoire autant de beaux souvenirs que d'images plus cruelles.

Aujourd'hui veuf et sans descendance, je veux que ce que nous avons acquis avec mon épouse tout au long de notre vie serve à une cause qui nous a été chère. J'ai choisi de léguer à Médecins du Monde car cette association fait un travail remarquable auprès des personnes qui en ont besoin. Il faut aider les personnes qui souffrent, qui sont malades et qui ne peuvent pas se soigner. Je sais que ce legs leur sera utile et leur permettra de protéger ceux que le monde oublie peu à peu. »

Paul, 83 ans

AU YEMEN

Un legs de 100 000 € a contribué concrètement à soutenir les populations victimes du conflit. Ainsi, nos équipes sur le terrain peuvent soutenir des structures de santé et mener des actions essentielles auprès d'enfants, femmes et hommes en détresse et menacés par les bombardements incessants :

- Réhabiliter plusieurs structures médicales dont des maternités
- Offrir des soins ambulatoires et la vaccination
- Dispenser des consultations pré et post natales
- Dépister et traiter la malnutrition chez les enfants
- Faire face à l'épidémie de choléra
- Prendre en charge les maladies chroniques
- Offrir des soins en santé mentale aux personnes traumatisées par le conflit

CHAQUE LEGS, QUEL QUE SOIT SON MONTANT, PERMET DE GRANDES ACTIONS



AVEC 5 000 €, vous financez des kits d'urgence pour soigner 1 000 victimes pendant 15 jours, partout dans le monde.



AVEC 50 000 €, vous financez un camion de consultations pour sillonner les déserts médicaux en France.



AVEC 100 000 €, vous contribuez pendant un an au fonctionnement de l'un de nos Centres d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) en France.

EN CHIFFRES

Coût de fonctionnement de notre programme
au Yemen = 4 000 000 € / an



LE TESTAMENT

Le testament est le support du legs. Il s'agit d'un document intégralement manuscrit, daté et signé par lequel une personne prend des dispositions et précise ses volontés pour organiser la transmission de ses biens après son décès. Il est recommandé de le déposer chez un notaire. Celui-ci prendra soin de vérifier qu'il est conforme aux bonnes pratiques et assurera sa conservation en l'enregistrant au Fichier Central des Dispositions des Dernières Volontés. Un legs à une association telle que Médecins du Monde n'existe que s'il est prévu dans un testament. En l'absence de celui-ci et en l'absence d'héritiers, l'intégralité de vos biens reviendra directement à l'État.

EXEMPLE DE TESTAMENT DE LEGS UNIVERSEL

(cas où vous léguez tous vos biens à Médecins du Monde).

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition testamentaire antérieure.
Je soussigné.e . . . (prénom, nom, date et lieu de naissance, adresse) institue pour légataire universel de tous mes biens Médecins du Monde dont le siège est situé 84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis.*

Fait à (ville), le (date)

Signature

EXEMPLE DE TESTAMENT DE LEGS À TITRE UNIVERSEL

(cas où vous léguez une part déterminée de vos biens à Médecins du Monde ; le reste de votre patrimoine revenant à vos héritiers ou à un légataire universel qu'il faudra alors désigner également).

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition testamentaire antérieure.
Je soussigné.e (prénom, nom, date et lieu de naissance, adresse) prends les dispositions suivantes en cas de décès : je lègue 20 % de mon patrimoine à Médecins du Monde dont le siège est situé 84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis.*

Fait à (ville), le (date)

Signature



EXEMPLE DE TESTAMENT DE LEGS UNIVERSEL AVEC CHARGE DE DELIVRER DES LEGS PARTICULIERS

(cas où vous instituez Médecins du Monde légataire universel ayant vocation à recevoir l'intégralité de votre patrimoine, sous déduction des legs particuliers consentis à une nièce et un ami).

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition testamentaire antérieure.

Je soussigné.e (prénom, nom, date et lieu de naissance, adresse) institue pour légataire universel Médecins du Monde dont le siège est situé 84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis, à charge pour l'association de délivrer les legs particuliers : - à ma nièce (prénom, nom, adresse), ma maison située à LA BAULE, 12 avenue des Hironnelles et le tableau situé dans ma salle à manger sur le buffet représentant un port, - A mon ami (prénom, nom, adresse), mon portefeuille-titre ouvert à la BNP-PARIBAS sous le numéro . . .*

Fait à (ville), le (date)

Signature

* Vous pouvez prévoir que le legs particulier soit « net de frais et droits » pour que la charge fiscale ne pèse pas sur votre légataire ; les droits de succession seront alors payés par Médecins du Monde. Dans ce cas des règles particulières doivent être respectées, n'hésitez pas à joindre Marie-Anne Renaudot, Responsables du service Legs, Donations, Assurances-vie.

EXEMPLE DE TESTAMENT DE LEGS À TITRE PARTICULIER

(vous légués à Médecins du Monde un bien particulier)

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition testamentaire antérieure.

Je soussigné.e (prénom, nom, date et lieu de naissance, adresse) lègue à Médecins du Monde dont le siège est situé 84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis, ma maison située à LA BAULE, 12 avenue des Hironnelles ou par exemple mes comptes bancaires, titres, produits financiers et d'épargne.

Fait à (ville), le (date)

Signature

UNE QUESTION / UNE RÉPONSE

« J'ai déjà rédigé mon testament, mais je voudrais transmettre une part de mes biens pour servir les missions de Médecins du Monde. Puis-je modifier mes dispositions testamentaires ? »

Quelle que soit sa forme, un testament peut être modifié ou annulé à tout moment et même s'il a été enregistré au Fichier Central de Dernières Volontés. Pour modifier un testament, il suffit de rédiger un avenant, nommé codicille. Lorsque les modifications sont importantes, il est préférable de rédiger un nouveau testament sans oublier de rajouter la formule suivante : « Ceci est mon testament qui révoque toutes les dispositions testamentaires antérieures ».

LA DONATION

La donation, qui doit être faite devant notaire, vous permet de transmettre à une ou plusieurs personnes ou associations, un bien de votre vivant de manière immédiate et irrévocable.

IL EXISTE 3 TYPES DE DONATIONS :

La donation en pleine propriété : c'est la forme la plus simple de donation, que vous pouvez choisir pour céder définitivement un bien à une association comme Médecins du Monde.

La donation temporaire d'usufruit : elle vous permet de donner de façon temporaire l'usufruit d'un bien (revenus d'un portefeuille de valeurs ou loyers d'un bien immobilier) pendant un temps déterminé (10 ans par exemple) ; la durée minimum étant de 3 ans. Pendant le temps de la donation, votre bien sort de votre patrimoine et vous n'avez plus à supporter la fiscalité relative au bien donné.

La donation en nue-propriété : vous cédez définitivement l'un de vos biens mais vous en conservez l'usufruit, c'est-à-dire l'usage, jusqu'à la fin de votre vie ou pendant une période donnée. Vous pouvez par exemple continuer de vivre dans votre maison ou louer le bien et percevoir l'intégralité du loyer permettre à un proche d'y habiter durant votre vie tout en vous défaisant de certains frais et impôts qui pourront être pris en charge par le nu-propriétaire.

CE QUE L'ON PEUT TRANSMETTRE :

Des biens immobiliers, qu'ils soient libres ou occupés, des bijoux, un portefeuille boursier, des œuvres d'art, des sommes d'argent, un terrain...

MODE D'EMPLOI POUR FAIRE UNE DONATION À MÉDECINS DU MONDE :

- 1- Prenez l'avis d'un notaire car vous devez tenir compte de la part qui revient de droit à vos héritiers réservataires, si vous en avez.
- 2- Choisissez le type de donation que vous souhaitez effectuer.
- 3- Indiquez au notaire qui rédige l'acte de donation votre état civil complet, la nature et la valeur du bien donné.
- 4- Mentionnez l'adresse précise de notre association : Médecins du Monde France - 84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis

UNE QUESTION / UNE RÉPONSE

« Pourquoi la donation est-elle intéressante fiscalement ? »

Selon le type de donation choisi, ce mode de transmission peut vous permettre de diminuer le montant de votre impôt sur le revenu et même, si vous y êtes assujetti, la base fiscale d'imposition de votre Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).





J'ai 50 ans et je vis en région parisienne avec mon mari. Quand mon père a pris sa retraite et vendu sa société, possédant un actif important, il a décidé de me le transmettre par la voie d'une donation. N'ayant pas immédiatement besoin de ce capital, j'ai décidé d'effectuer une donation temporaire d'usufruit d'une durée de 6 ans à Médecins du Monde, dont je partage les valeurs et le combat. Ainsi, Médecins du Monde reçoit chaque trimestre la somme de 2 500 € environ, soit 10 000 € par an. En remerciement de mon acte, l'association a réglé les frais de notaire. Tant que je n'aurai pas besoin de cet argent, je renouvelerai mon geste car je suis heureuse que le fruit de cette donation puisse contribuer à des missions vitales pour des millions de personnes dont la santé est menacée. »

Elizabeth, 50 ans



L'ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie est un contrat souscrit auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurances pour faire fructifier votre épargne et vous constituer un capital en cas de besoin. Très avantageuse fiscalement, elle peut être transmise à une association comme Médecins du Monde.

MODE D'EMPLOI POUR DÉSIGNER MÉDECINS DU MONDE COMME BÉNÉFICIAIRE :

- 1- Prenez rendez-vous avec votre banquier ou votre assureur.
- 2- Lors de la souscription chez votre banquier ou votre assureur, remplissez la clause bénéficiaire en indiquant le nom et les coordonnées exactes de notre association et précisez la quote-part que vous souhaitez nous réserver.
À noter : si vous êtes déjà titulaire d'une assurance-vie, vous pouvez modifier votre contrat par un avenant désignant Médecins du Monde comme bénéficiaire. Ce changement n'entraînera aucun frais pour vous.
- 3- Pour vous assurer que votre contrat sera bien retrouvé, informez votre notaire de son existence, et nous vous conseillons également de nous faire connaître vos dispositions.

UNE QUESTION / UNE RÉPONSE

« Comment m'assurer que Médecins du Monde bénéficiera bien de mon contrat d'assurance-vie ? »

Nous serons informés par l'assureur qui a obligation de nous faire part du décès du souscripteur du contrat et de nous verser les fonds dans un délai de moins d'un mois après fourniture des documents requis.



À SAVOIR

De votre vivant, vous restez propriétaire de la somme placée et des intérêts. Il vous est à tout moment possible de revenir sur votre décision en modifiant la liste des bénéficiaires ou procéder à des rachats ou encore en résiliant votre contrat. Vous pouvez aussi, bien sûr, donner votre assurance-vie de votre vivant, et recevoir en retour un reçu fiscal.



Toute sa vie, Simone a aidé ceux qui souffrent, en choisissant de se consacrer à son métier d'infirmière, notamment dans l'armée. D'un dévouement complet, elle effectue sa carrière en Afrique et en Asie et participe à la seconde guerre mondiale et aux conflits qui suivront.

N'ayant aucune famille, elle continue à la retraite, à aider ceux qui en ont le plus besoin, par ses actions et ses dons. Quelques mois avant son décès, elle a décidé de gratifier Médecins du Monde en désignant l'association comme bénéficiaire de son assurance-vie. La somme de 75 000 € permet aujourd'hui de soutenir de nombreuses actions au profit des personnes les plus vulnérables. »

Témoignage Médecins du Monde

ENGAGÉS ENVERS VOUS

LA TRANSPARENCE SUR LA BONNE UTILISATION DES DONS ET LEGS

Afin de garantir à nos testateurs la bonne utilisation des sommes qui lui sont transmises, des commissaires aux comptes indépendants contrôlent nos comptes chaque année. En plus des dispositions légales auxquelles l'association est soumise, Médecins du Monde s'est doté de multiples moyens de contrôle.

Le Comité des Donateurs

Créé en 1990, il est composé de 13 membres, tous bienfaiteurs et venus de toute la France. Il vous représente au sein de l'association. Il évalue les missions sur le terrain, analyse les chiffres clés de nos ressources et dépenses, et par ses remarques et ses suggestions, il apporte une aide à Médecins du Monde dans son effort pour employer le plus efficacement possible les fonds collectés auprès des particuliers. Renouvelé pour un tiers tous les deux ans, vous pouvez y participer en posant votre candidature.

Le Comité de la Charte



Médecins du Monde est agréé par le Comité de la Charte du don en confiance. Cet organisme de surveillance (dont Médecins du Monde est co-fondateur) rassemble plus de 80 associations et fondations françaises qui s'engagent à respecter des principes relatifs au fonctionnement statutaire et à la gestion désintéressée, à la rigueur de la gestion, à la qualité de la communication et des actions de collectes de fond, à la transparence financière.

Des comptes contrôlés et certifiés chaque année

L'État français, à travers la Cour des comptes, peut contrôler à tout moment la bonne utilisation des fonds collectés auprès du grand public et auprès des bailleurs institutionnels. Médecins du Monde est soumis régulièrement à ce contrôle. Par ailleurs, Médecins du Monde mène une politique de contrôle interne rigoureuse grâce à des audits réguliers.

Après évaluation des risques liés aux pays et aux projets, les auditeurs internes se rendent sur le terrain pour s'assurer que l'utilisation des fonds est conforme aux objectifs du projet. Nos comptes certifiés sont publiés dans le *Journal des Donateurs* ainsi que dans notre Rapport financier annuel, et la part des legs, donations et assurances-vie y est clairement indiquée.



Une gestion rigoureuse de votre succession

Médecins du Monde est en étroite relation avec votre notaire tout au long du règlement de votre succession. Nous assurons avec lui l'ensemble des démarches et nous portons une attention particulière à ce que les biens que vous nous confiez soient vendus au juste prix.

Le respect des vos dernières volontés

Médecins du Monde s'assure que vos volontés soient strictement respectées. Si vous avez des souhaits particuliers, nous vous conseillons de contacter notre service legs à l'occasion de la rédaction de votre testament.

Des gestes de reconnaissance pour honorer nos bienfaiteurs

Médecins du Monde a à cœur de rendre hommage à ses bienfaiteurs qui s'inscrivent à jamais dans l'Histoire de notre combat. Afin d'entretenir leur mémoire et saluer leur générosité, nous multiplions les gestes de reconnaissance, à moins qu'ils ne le souhaitent pas, comme par exemple :

- un hommage rendu dans *Témoins du Monde*, le journal des bienfaiteurs de Médecins du Monde, publié plusieurs fois par an,
- un faire-part de décès dans la presse quotidienne régionale.



D'OÙ PROVIENNENT NOS RESSOURCES ?

- **44,8 %** Générosité du public
- **50,6 %** Subventions et autres concours publics
- **4,6 %** Contributions privées et autres produits non liés à la générosité du public



RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE NOS RESSOURCES

- **81,5 %** Missions sociales
- **13,9 %** Recherche de fonds
- **4,6 %** Fonctionnement

Chiffres 2024



Testateur : la personne qui rédige son testament.

Légataire : la personne qui bénéficie du legs.

Héritier réservataire : la personne qui ne peut être écartée d'une succession, qui fait partie des descendants du défunt (enfants, petits-enfants...) ou son conjoint. Une part de l'héritage – la réserve héréditaire – lui est réservée par la loi. En l'absence d'héritier réservataire et si aucun testament n'a été rédigé, la totalité du patrimoine revient à l'État.

Quotité disponible : part du patrimoine qui n'est pas réservée aux héritiers réservataires et dont le testateur peut disposer librement, en la transmettant par exemple à une organisation comme Médecins du Monde.

Droits de mutation : montant à verser à l'administration fiscale par une personne qui achète un bien ou le reçoit par donation ou lors d'une succession. Lorsqu'un bien est transmis à Médecins du Monde, il est exonéré de droits de mutation et de succession.

Usufruit : droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus, sans en être propriétaire, qui s'éteint à la mort de l'usufruitier (la personne qui utilise le bien).

Nue-propriété : propriété d'un bien sur lequel on ne dispose pas de l'usufruit (de la jouissance du bien).

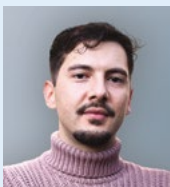
Testament authentique : acte établi devant notaire.

Testament olographe : acte écrit, daté et signé de la main du testateur.

Important : les témoignages présents dans ce document sont réels mais, par souci de confidentialité, les noms, prénoms, et photographies sont imagés.

MES NOTES

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



BENOIT SAMADET VENYS

Chargé de la Relation
Testateurs

07 60 17 08 27



MARIE-ANNE RENAUDOT

Responsable du Service
Legs, Donations,
Assurances-vie
01 44 92 14 42



EMMANUEL BUCHERT

Référent
Libéralités

06 62 63 26 09

Médecins du Monde - Service Legs - 84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis
E-mail : legs@medecinsdumonde.net



Médecins du Monde - Service Legs
84 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis

☎ Tél. : 01 44 92 13 07

✉ E-mail : legs@medecinsdumonde.net

